



Solidarité Nord Sud

entre établissements scolaires, parrainage,
soutien à des micro-projets de développement.

Guide pratique pour assurer la pérennité des projets dans les écoles partenaires de Pour un autre monde

Préambule

L'objectif de l'association est d'éduquer au développement durable en luttant contre l'insécurité alimentaire et en diffusant des **techniques agro-écologiques adaptées au Sahel et protectrices de l'environnement**, par des micro projets solidaires entre écoles du Nord et du Sud.

Le contrat

Toute école partenaire engage son équipe pédagogique et ses élèves, l'APE et l'AME en concertation avec les autorités de tutelle CEB et DPENA, civiles et coutumières. Le changement de direction ou l'affectation du responsable du jardin ne doit pas être un frein aux activités ni en provoquer la fin **durant les 5 années de l'engagement**.

Activités mises en œuvre et matériel mis à disposition / responsabilité:

Année 1	Formation au compostage et jardinage	Asso	Organisation du travail	Directeur / Responsable Jardin
	Fourniture de 100 m linéaires de grillage, outils, brouette, semences		Creusement des fosses Fourniture des piquets Pose du grillage	APE/AME "
	Apport de plants de légumes et arbres		Préparation des planches Semis, arrosage, binage, récolte	Elèves et équipe pédagogique "
			Arrosage pendant les congés scolaires	Elèves sous la

	Suivi et conseils		Utilisation à la cantine scolaire, Vente du surplus et gestion des bénéfiques Compte-rendu autorités et association	responsabilité APE/ AME Directeur / Responsable J comité de suivi et gestion (cosuges?) Directeur
Année 2	Formation à la pépinière de légumes et d'arbres ; apport de plants Suivi et conseils	Asso	Poursuite des activités du jardin, pépinières Vente et gestion Arrosage pendant les congés scolaires Compte- rendu aux autorités	Elèves et équipe pédagogique, directeur et responsable Jardin Cosuges Elèves APE/AME Directeur
Années 3 ou 4	Plaque solaire ou machine à grillage, formation à l'utilisation ou à la production	Asso	Jardin (voir plus haut) production de grillage mise en place de cours du soir Compte- rendu aux autorités	Directeur, équipe pédagogique, élèves, Cosuges, APE/AME Directeur , équipe pédagogique Directeur
Année 5	Moulin à grain formation à la gestion	Asso	Construction maisonnette 10 tôles Gestion Jardin (voir plus haut) production de grillage mise en place de cours du soir Compte- rendu aux autorités, bilan	APE/AME Cosuges AME Directeur, équipe pédagogique, élèves, Cosuges, APE/AME Directeur , équipe pédagogique Directeur

Les documents et procédures de suivi et contrôle :

1) Cahier du jardin :

Les écoles mettent en place un cahier de jardin tenu par le responsable du jardin et les élèves. Les éléments nécessaires au suivi du jardin y sont inscrits de préférence par les élèves :

- date d'activité,
- type d'activité, (compostage, intégration du compost, délais avant semis, paillage, arrosage, observations du sol et de la pousse des plants, éventuels ravageurs, utilisation de pesticides naturels, récolte,...)
- conditions météo dont température, ensoleillement, précipitations, force et direction du vent...
- poids des productions par espèce,
- utilisation de la récolte : cantine endogène, conserve, vente utilisation du bénéfice, décidée par/ en accord avec...

2) Cahier de gestion et compte bancaire

- ***Le Cosuges (Comité de suivi et de gestion du projet) met en place un cahier de gestion et un compte bancaire différencié des revenus APE/AME ; les décisions de dépense sont prises en bureau et notées, l'information est transmise en assemblée générale.***

L'inventaire du matériel mis à disposition figure dans le cahier de gestion et l'inventaire de l'école. Le maintien du matériel est conditionné par la mise en place effective du compost et du jardin. Dans le cas d'abandon du projet, l'absence non motivée du jardin et les absences aux concertations en faisant foi, le matériel est repris par l'association et mis à la disposition d'une autre école ou du CEPARTAS.

Les autorités de tutelle sont informées par l'association.

Toute utilisation de pesticides ou d'engrais chimiques est cause de sortie du projet

3) Après concertation avec l'équipe pédagogique et le Cosuges le directeur écrit un compte rendu annuel à ses autorités de tutelle (DPENA sous couvert des CCEB) et à l'association sous couvert du coordonnateur à Titao ou Sebba.

4) Au bout des 5 ans les écoles ont acquis un savoir faire agro-écologique et environnemental qui leur permet de continuer sans l'aide matérielle de l'association, les moyens d'autonomie ayant été appropriés par les acteurs de terrain et contrôlés par le Cosuges. Les fonds de Pouam sont affectés à de nouvelles écoles partenaires. On peut rêver d'une solidarité inter-écoles sur le terrain ?

5) Les formations et concertations leur restent ouvertes, en particulier dans le cas d'affectation et de changement d'une partie de l'équipe pédagogique.

Engagement pris pour CINQ ans à compter du /..... / 20.....

Pour l'école de :

Le directeur/ La directrice :

Les responsables APE et AME :

**Pour l'Association
La présidente / Le coordonnateur**

Vu, le DPENA :